

	
Délibération n°9	Conseil Municipal du 13 décembre 2021
Finances/Subventions	Domaine de compétence : 7.5 – Finances- subventions
<p>Le Lundi Treize Décembre deux mille vingt et un à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 25%; float: left; margin-right: 10px;"> <p>Date de convocation : 06/12/2021</p> <p>Membres présents : 26 puis 27 (Madame Andréa ÉLYSÉ arrive à 19 h 15)</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 4 puis 3</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 1</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 2</p> <p>Nombre de votants : 30</p> <p>Affiché le 15/12/2021</p> </div> <p><b>Présents</b> : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Madame Dominique DELSEAUX, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, <b>Adjoint</b>, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR <b>Conseillers municipaux.</b></p> <p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir</b> : Mesdames Sophie DENEUX et Justine GOSSELIN à Madame Marine NEMPONT, Monsieur Adrien BACLET à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Andréa ÉLYSÉ (Arrivée à 19 h 15) à Madame Marie-Antoinette LISIK.</p> <p><b>Absent (s) excusé (s)</b> : Madame Anne-Marie GOLDSTEIN</p> <p><b>Absent (s) non excusé(s)</b> : Monsieur Xavier BRASSART, Monsieur Jean-Paul HAGNERE</p> <p><b>Votants</b> : 30</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Monsieur Gérard ANDRÉ.</p> <p><b>Objet</b> : Accessibilité Centre MAREIS : Remplacement de l'ascenseur. Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2022).</p> <p><b>Rapporteur</b> : Monsieur le Maire</p>	
Synthèse de la délibération :	Remplacement de l'ascenseur défectueux au centre MAREIS. Demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à investissement local 2022

**Vu** les articles L. 2334-42 du Code Général des Collectivités territoriales,

**Vu** la circulaire préfectorale du 22 novembre 2021 fixant les modalités d'emploi de la Dotation de soutien à l'investissement local 2022,

**Vu** les priorités thématiques éligibles au titre de la programmation 2022 dont les travaux de « mise aux normes et sécurisation des équipements publics »

**Vu** les financements pouvant être sollicités pour ce type d'opération,

**Considérant :**

- créé en 2001, le Centre de la découverte de la pêche en mer « MAREIS », devenu site touristique incontournable de la Côte d'Opale, accueille environ 40 000 personnes chaque année,
- d'une surface de 2 000 m<sup>2</sup>, l'exposition se visite sur 2 étages dont l'accessibilité est desservie par 2 ascenseurs, dont un ascenseur principal
- que cet ascenseur en fonction depuis 20 ans, subit des pannes récurrentes et onéreuses pour lesquelles les pièces de rechange n'étant plus fabriquées, les réparations s'avèrent de plus en plus difficiles à effectuer
- l'obligation de répondre aux exigences d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et qu'il y a lieu par conséquent de procéder au remplacement de l'ascenseur
- que l'opération répond à l'une des priorités thématiques de l'Etat et que, par conséquent elle est éligible à la DSIL 2022
- le coût estimatif de l'installation qui s'élève à la somme HT de 41 800 €uros HT
- le plan de financement qui s'établit comme suit :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Fourniture et installation de l'ascenseur.....	41 800,00 €	DSIL 50 % (sollicité).....	20 900,00 €
		FONDS PROPRES.....	20 900,00 €
<b>TOTAL DEPENSES.....</b>	<b>41 800,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES .....</b>	<b>41 800,00 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

- d'approuver le remplacement de l'ascenseur au centre MAREIS selon plan de financement repris ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention DSIL à hauteur de 20 900,00 €uros, soit 50 % du montant total HT des travaux.

**La délibération est adoptée par 30 voix pour.**

Vu pour être affiché le 15 Décembre 2021 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.